

Ministry of Advanced
Education and Skills
Development

Program Delivery Support
Branch
33 Bloor Street East, 2nd Floor
Toronto ON M7A 2S3
Tel: (416) 314-4268
Fax: (416) 325-6162

Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Formation
professionnelle

Direction du soutien à la prestation
des programmes
33, rue Bloor Est, 2e étage
Toronto ON M7A 2S3
Tél: (416) 314-4268
Télé: (416) 325-6162



NOTE DE SERVICE : Fournisseurs de services du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes (PAEJ)

EXPÉDITEUR : Jacqueline Cureton
Directrice du soutien à la prestation des services

DATE : 29 mars 2018

OBJET : Mise à jour des indicateurs de pertinence du PAEJ dans le Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC du SIEO)

Objectif :

La présente note de service a pour but de fournir aux fournisseurs de services du PAEJ des conseils sur la façon de gérer les indicateurs de pertinence dans la section Sommaire sur le client du plan de services du PAEJ dans le SGC.

Contexte

En 2017, le ministère a effectué des consultations avec différents intervenants clés, y compris les fournisseurs de services, par l'entremise de plusieurs groupes de discussion, entrevues et réunions, concernant la conception et la prestation du PAEJ.

Lors de ses séances de participation, le ministère a obtenu des commentaires utiles et perspicaces concernant différents aspects de la conception et de la prestation du PAEJ. Dans le cadre de l'engagement du ministère envers la qualité des services et l'amélioration continue, ces commentaires ont permis de guider les changements apportés à la conception du programme afin d'améliorer les expériences des clients, des employeurs et des fournisseurs de services. Les améliorations prochaines au programme comprendront des changements aux indicateurs de pertinence afin de mieux refléter et servir les clients qui accèdent au PAEJ.

Ce qui se passe

Le 6 avril 2018, le ministère changera la section Sommaire sur le client du formulaire d'inscription des participants au PAEJ/PAEEJ et dans le Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC du SIEO) afin de refléter les nouveaux indicateurs de pertinence qui figurent dans la version d'avril 2018 des Directives du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes. Dans le cas des plans de services qui resteront actifs après le 1^{er} avril 2018, les rapports sur les nouveaux indicateurs de pertinence seront reflétés dans le score de pertinence global des clients.

Prochaines étapes

Pour s'assurer que les données sont saisies correctement, le ministère demande aux fournisseurs de services de ne pas ouvrir et fermer de cas entre le 2 et le 6 avril 2018 inclusivement. Ils pourront recommencer le 7 avril 2018. Par la suite, les nouveaux indicateurs de pertinence apparaîtront dans les sommaires sur le client du PAEJ et du PAEEJ dans le SGC du SIEO, avec une réponse « Inconnu » par défaut. Bien que les indicateurs utilisés autrefois apparaissent encore dans le SGC du SIEO, car ils sont utilisés par d'autres programmes, ils ne serviront plus au calcul du score de pertinence global des clients du PAEJ.

Ce qu'il faut faire maintenant

Les scores de pertinence pour les cas fermés avant le 31 mars 2018 seront fondés sur la version précédente des Directives du PAEJ. Les cas ouverts le 7 avril 2018 ou après cette date auront les nouveaux indicateurs et seront couverts par les nouvelles directives d'avril 2018. Les cas ouverts avant le 31 mars 2018 et qui restent actifs après le 1^{er} avril 2018 seront également couverts par les nouvelles directives. Par conséquent, les fournisseurs de services devront mettre à jour la réponse aux nouveaux indicateurs de pertinence dans le SGC en fonction des réponses figurant dans la section Sommaire sur le client du formulaire d'inscription des participants qui se trouve dans les dossiers, afin que les scores de pertinence des clients soient calculés de façon exacte. Le [tableau 1](#) illustre la façon dont les fournisseurs de services devront mettre à jour la réponse aux anciens indicateurs de pertinence de la section Sommaire sur le client du formulaire d'inscription des participants afin de correspondre aux nouveaux indicateurs de pertinence dans le SGC du SIEO.

Comment utiliser le tableau de mise à jour des indicateurs :

Le [tableau 1](#) de la présente note de service reflète les anciens indicateurs de pertinence et les nouveaux indicateurs qui seront introduits après le 1^{er} avril 2018.

- La première colonne du tableau reflète les anciens indicateurs de pertinence.
- La colonne du centre du tableau reflète les anciens indicateurs de pertinence inclus dans le formulaire d'inscription des participants utilisé avant le 31 mars 2018.
- La dernière colonne reflète les nouveaux indicateurs qui seront affichés dans la nouvelle section Sommaire sur le client du SGC du SIEO à compter du 7 avril 2018.

Pour les cas du PAEJ qui restent ouverts après le 31 mars 2018, la pertinence globale des clients sera calculée en fonction des indicateurs présentés dans les Directives du PAEJ d'avril 2018. Pour que la pertinence des clients soit saisie correctement par la nouvelle matrice de scores de pertinence, les fournisseurs de services doivent mettre à jour les réponses dans la section Sommaire sur le client du SGC du SIEO en fonction des réponses dans la section Sommaire sur le client du formulaire d'inscription des participants qui se trouve dans les dossiers.

Les indicateurs qui sont encore utilisés continueront à être saisis dans le nouveau calcul du score. Les indicateurs supprimés ne seront plus inclus dans le calcul du score. Dans le cas des indicateurs séparés, les fournisseurs de services devraient vérifier ce qui a été coché sur le formulaire d'inscription des participants et cocher la case correspondante (indiquée dans la colonne Nouveaux indicateurs) dans la nouvelle section Sommaire sur le client du SGC du SIEO.

Si votre organisation a des questions, veuillez prendre contact avec votre conseiller ou conseillère en emploi et en formation.

Jacqueline Cureton

Directrice du soutien à la prestation des services

c.c. : Daniel Kay, directeur de la région de l'Ouest

Andrew Irvine, directeur de la région du Nord

Oxana Golovkina, directrice de la direction du Centre

Jennifer Barton, directrice de la région de l'Est

Tableau 1 : Tableau de mise à jour des indicateurs

Anciens indicateurs	Détails sur le participant ou Sommaire sur le client (sur le formulaire d'inscription des participants)	Nouveaux indicateurs
Autochtone	Autochtone	Autochtone
Personne handicapée	Personne handicapée	Personne handicapée
Âge	Âge	Supprimé (n'est plus inclus dans le calcul du score)
Nouvel immigrant	Nouvel immigrant	Nouvel immigrant
Niveau de scolarité atteint (12 ^e année ou moins)	Plus haut niveau de scolarité	Niveau de scolarité atteint (moins qu'une 12 ^e année)
Maîtrise de la langue	Compétences linguistiques	Supprimé (n'est plus inclus dans le calcul du score)
Compétences essentielles	Compétences essentielles	Compétences essentielles
Expérience de travail	Expérience d'emploi	Expérience de travail
Circonstances relatives au foyer familial	Circonstances relatives au foyer familial	Circonstances relatives au foyer familial
Vit dans un foyer à faible revenu	Foyer à faible revenu	Vit dans un foyer à faible revenu
Vit seul avec un revenu faible ou nul	Vit seul avec un revenu faible ou nul	Vit seul avec un revenu faible ou nul
Manque de soutien familial ou parental	Manque de soutien familial ou parental	Manque de soutien familial ou parental
Agit comme principal fournisseur de soins ou chef de famille monoparentale	Principal fournisseur de soins/parent seul	Parent seul
Socialement mis en marge	Socialement mis en marge	Supprimé (sont maintenant des indicateurs distincts)
Sans-abri/manque de résidence stable	Sans-abri et logement	Sans-abri et logement
Discrimination fondée sur l'identité sociale, p. ex., personne racialisée ou LGBTTTQ	Discrimination fondée sur l'identité sociale	Discrimination fondée sur l'identité sociale

Difficultés basées sur les circonstances de la vie, p. ex., dépendances, personne criminalisée, quittant le système de bien-être de l'enfance	Défis à accéder aux services médicaux	Santé mentale (inclut les dépendances)
	Fin de la prise en charge par la protection de l'enfance	Quittant le système de bien-être de l'enfance
	Priorité/voisinage à faible revenu	Difficultés basées sur les circonstances de la vie (inclut les personnes criminalisées ou l'implication dans le système judiciaire)
Source de revenu	Source de revenu	Source de revenu